

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 20 novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

14 novembre 2025

Date de publication

sur le site internet de la ville,

27 novembre 2025

Date de signature,

28 novembre 2025

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Thierry DUPRAY, M. Louis Marie LE GAFFRIC à M. Christophe GIRARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX, M. Jacques TERRIAL à M. André RIC.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-084

Signature d'un protocole transactionnel

Monsieur le Maire expose :

Le 19 août 2024, lors d'une opération de débroussaillage sur le parking du pilotage le long de la route départementale 81 à la sortie de la commune déléguée de Caudebec-en-Caux – Rives-en-Seine, un agent du service espaces verts de la commune de Rives-en-Seine, dans le cadre de ses missions, a projeté un caillou en direction du véhicule [REDACTED]

A juste titre, [REDACTED] réclame réparation du préjudice c'est à dire le remplacement de la vitre de porte arrière droite.

La commune de Rives-en-Seine reconnaît sa responsabilité dans le dommage. En conséquence, afin d'éviter de déclarer ce sinistre aux assureurs respectifs, dans un souci de maîtrise de la sinistralité, il a été convenu d'établir [REDACTED] un protocole d'accord transactionnel portant sur la prise en charge de la réparation du préjudice, à hauteur de 210,24 euros.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rembourser les frais de remplacement de la vitre de porte arrière du véhicule [REDACTED] brisé par un agent de la commune de Rives-en-Seine dans le cadre de ses missions,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser ou son représentant à signer un protocole d'accord transactionnel [REDACTED] afin de régler le préjudice survenu le 19 août 2024 entre les deux parties, à hauteur de 210,24 euros,
- D'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2025 - article 62878 – Remboursements de frais à des tiers.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOUDET